



Intercontinental network for the promotion
of social solidarity economy

www.riposs.org

info@riposs.org



BUILDING FAIRER ECONOMIES
ROOTED IN SOLIDARITY, HUMAN RIGHTS AND TERRITORIAL ACTION.

Discussion of the Report of the United Nations Secretary-General
on the Implementation of General Assembly Resolution 79/213
and Ministerial Dialogue of the Group of Friends of the SSE.

ADVANCING THE SOCIAL AND SOLIDARITY ECONOMY



SEPTEMBER 2026
UNITED NATIONS, NEW YORK



RIPESS, ACTEUR MONDIAL DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 79/213

RIPESS – le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire – est une plateforme mondiale qui fédère des réseaux continentaux en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Amérique du Nord, en Europe, en Afrique, en Asie et en Océanie.

Grâce à ces réseaux, RIPESS met en relation des milliers de coopératives, d'associations, de mutuelles, d'initiatives communautaires et d'entreprises sociales qui font passer les personnes et la planète avant le profit.

Cet ancrage territorial confère à RIPESS une connaissance approfondie des réalités locales et la légitimité nécessaire pour participer au dialogue politique aux niveaux des Nations unies, régional et national. Depuis 2013, RIPESS participe en tant qu'observateur au Groupe de travail interinstitutions de l'ONU sur l'économie sociale et solidaire (UNTFSS) et est membre de son groupe de travail technique sur l'accès au financement.

Ce document synthétise les avancées clés enregistrées depuis juillet 2024 en matière de politiques, de plaidoyer, de renforcement des capacités et de participation multilatérale.

Avec le soutien de :



Generalitat de Catalunya



Agència Catalana de Cooperació al Desenvolupament

FAIRER ECONOMIES BASED ON HUMAN RIGHTS, DECENT WORK AND SOLIDARITY.

PROGRÈS MONDIAUX DEPUIS 2024

Preuves de la mise en œuvre de la résolution 79/213

2.1

Reconnaissance historique lors de la FfD4 – Engagement de Séville (2025)

RIPESS a joué un rôle central dans l'inclusion de l'ESS dans le résultat de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4), juillet 2025. Pour la première fois, l'ESS apparaît explicitement dans un document final mondial sur le financement du développement.

Les articles clés sont les suivants :

- Article 21 : soutien aux coopératives, aux MPME et à l'ESS.
- Article 32(h) : accès à une aide financière et non financière adaptée.
- Article 30(b) : soutien aux banques publiques de développement pour financer les priorités nationales, y compris les stratégies relatives à l'ESS.

Cette reconnaissance offre une nouvelle base normative pour intégrer l'ESS dans les stratégies nationales et dans les cadres internationaux de financement.

2.2

Accord de coopération internationale entre la Colombie et le RIPESS (2026) : un modèle reproductible

L'accord entre le Département administratif pour la prospérité sociale (DPS) de Colombie et le RIPESS est le premier accord formel de coopération internationale entre un État et un réseau mondial de l'ESS. Il combine la gestion des connaissances, le dialogue, l'échange d'expériences, les contributions en matière de politiques et la coordination institutionnelle, démontrant ainsi comment un État membre peut mettre en œuvre la Résolution 79/213 grâce à une coopération structurée.

2.3

Feuille de route de l'ASEAN ODD - ESS (2026–2030)

Présentée lors du Forum des peuples de l'ASEAN en mai 2025, cette feuille de route positionne l'ESS comme un vecteur de mise en œuvre des ODD dans toute l'Asie du Sud-Est, avec 5 objectifs stratégiques et 31 cibles quantifiables.

Elle comprend :

- Des plateformes de collaboration multipartites.
- L'intégration d'outils numériques et d'intelligence artificielle.
- Alignement sur les programmes de l'ESS des Nations unies et la résolution 79/213.

Il s'agit là d'un exemple marquant de la transposition régionale des engagements mondiaux en matière d'ESS.

2.4

Diplôme RIPESS LAC (2024–2025)

Le diplôme en ESS organisé par RIPESS LAC, avec la participation de la CEPAL, d'universités et d'États, a formé plus de 1 000 personnes en deux sessions. Ce programme constitue un modèle évolutif de formation certifiée, conforme aux appels lancés par la résolution 79/213 en faveur du renforcement des capacités et du partage des connaissances.

2.5 Intégration de l'ESS dans les débats mondiaux

RIPESS a contribué à intégrer l'ESS dans :

- Les systèmes alimentaires et le développement rural (FAO).
- La biodiversité et le commerce inclusif (COP16, CNUCED).
- Le travail décent et la transition juste (OIT).
- Le développement territorial (WFLED).
- La justice sociale, la protection sociale et la durabilité de la vie (GSEF 2025).

Ces interventions renforcent l'ESS en tant qu'infrastructure pour la justice sociale, la résilience territoriale et la transition écologique

2.6 Lancement du Groupe des amis de l'ESS (juin 2026)

L'adoption de la Déclaration fondatrice renforce la présence de l'ESS dans les processus multilatéraux et consolide son rôle dans la promotion du travail décent, du développement durable et de la justice sociale. Le Groupe rassemble une coalition initiale de 20 gouvernements engagés à promouvoir des politiques cohérentes en matière d'ESS au sein du système des Nations unies.

RIPESS a contribué à son lancement au siège de l'OIT, en soulignant comment l'ESS favorise des systèmes économiques plus justes fondés sur les droits de l'homme, le travail décent et la solidarité, et en réaffirmant la nécessité d'une coopération structurée entre les gouvernements, les agences de l'ONU et les réseaux de l'ESS.

2.7 Contribution à la « Feuille de route pour éradiquer la pauvreté au-delà de la croissance »

RIPESS a contribué à la « Feuille de route » élaborée par le rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Olivier De Schutter. Ce document élargit les options politiques et propose des mesures pour construire une économie mondiale fondée sur les droits de l'homme, la justice écologique et la gouvernance participative.

Des syndicats, des mouvements sociaux, des organismes des Nations Unies, des universitaires et la société civile du monde entier ont participé à son élaboration, et RIPESS y a apporté la perspective territoriale et communautaire des réseaux de l'ESS.

THE SSE IS GAINING
GROUND IN THE MULTILATERAL SYSTEM.

IMPACTS AVÉRÉS

sur les politiques, renforcement des capacités et transition juste

3.1 Renforcement des cadres juridiques et des politiques publiques

RIPESS et ses membres ont contribué à des avancées dans les domaines suivants :

- Espagne : nouvelle loi globale sur l'économie sociale (2026).
- Guatemala : dialogue en vue d'un cadre juridique pour l'ESS.
- Malaisie : 13e plan national comportant des références explicites à l'ESS.
- Afrique : stratégie de l'ESS de l'Union africaine (2025).
- Europe : participation aux processus de la FAO et aux campagnes sur les systèmes alimentaires.

Ces avancées témoignent d'une reconnaissance institutionnelle croissante de l'ESS en tant que vecteur de développement inclusif et durable.

3.2 Écosystèmes et renforcement des capacités

Parmi les initiatives clés, on peut citer :

- Diplôme RIPESS LAC.
- Plateformes de jeunesse : Jeun'ESS (Afrique) et JuventudESS Activas (Amérique latine).
- Socioeco.org en tant que référentiel mondial multilingue.

Ces initiatives renforcent la capacité des acteurs communautaires, des jeunes et des organisations à mettre en œuvre l'ESS en tant que politique publique

3.3 L'ESS en tant qu'infrastructure pour une transition juste

La proposition conjointe de RIPESS, FMDV et DPS présentée dans le cadre du processus « Transition vers l'élimination des combustibles fossiles » (TAFF) positionne l'ESS comme le moteur du « dernier kilomètre » de la transition climatique.

Arguments structurels :

- Capacité de mise en œuvre territoriale.
- Légitimité sociale et participation communautaire.
- Architectures financières inclusives.

Une architecture de plateformes nationales comprenant cinq modules est proposée : gouvernance, voies de mise en œuvre territoriales, politiques fiscales, architecture financière et gestion des risques de transition.



DÉFIS STRUCTURELS

pour la mise en œuvre de la résolution 79/213

Parmi les principaux défis figurent :

- Manque de cohérence entre les politiques nationales et les cadres mondiaux.
- Accès limité à un financement adapté à l'ESS.
- Manque de données officielles et d'indicateurs comparables.
- Capacités inégales au sein des organisations de base.
- Nécessité d'intégrer l'ESS dans les stratégies de transition énergétique et climatique.
- Réformes macroéconomiques en suspens : dette, fiscalité, gouvernance financière.

RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

Pour des États membres



- **Adopter des cadres juridiques** et des stratégies nationales en matière d'ESS.
- **Intégrer l'ESS** dans les plans de développement, les ODD et le financement pour le développement (FfD).
- **Créer des écosystèmes financiers** adaptés : fonds, garanties, banques publiques).
- **Institutionnaliser la participation** des réseaux ESS aux politiques publiques.
- **Investir dans la formation**, les données et les systèmes d'information relatifs à l'ESS.
- **Intégrer l'ESS dans les plans** de transition énergétique et climatique.

Pour du système des Nations unies



- **Intégrer l'ESS** dans les cadres de coopération et les programmes par pays.
- **Accompagner les États** en matière de législation, de financement et de renforcement des capacités.
- **Assurer le suivi de l'Engagement de Séville.**
- **Promouvoir des réformes structurelles** mondiales (fiscalité, dette, gouvernance financière).
- **Renforcer l'UNTFSS** en tant que plateforme de coordination.



Pour les institutions financières

- **Créer des guichets** de financement dédiés à l'ESS.
- **Élaborer des critères d'investissement** fondés sur la gouvernance démocratique et territoriale.
- **Collaborer avec les réseaux de l'ESS** pour générer des pipelines d'investissement.
- **Intégrer l'ESS** dans les stratégies des banques publiques de développement



Pour les réseaux de l'ESS et la société civile

- **Approfondir la coordination** interrégionale et la coopération Sud-Sud.
- **Élargir les initiatives de formation.**
- **Documenter** et faire connaître l'impact.



Pour des agences de développement et des ONG

- **Intégrer les résolutions** relatives à l'ESS dans les programmes thématiques et l'appui aux pays.
- **Intégrer l'ESS** dans toutes les interventions à tous les niveaux.
- **Contribuer à relever les défis** structurels identifiés.

CONCLUSION POLITIQUE

Depuis 2024, l'ESS a réalisé des progrès significatifs pour devenir un pilier reconnu du développement durable, de la justice sociale et de la transition écologique.

Le RIPESS réaffirme son engagement à collaborer avec les États, le système des Nations unies, les institutions financières et les acteurs communautaires pour promouvoir la mise en œuvre de la résolution 79/213 et renforcer les écosystèmes de l'ESS à travers le monde.

